

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 19 JUIN 2013**

Ouverture : 20h00

Local : Salle polyvalente

Présence : environ 70 personnes

Présidence de M. Léo FARQUET, Président.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée. Il excuse les absences de M le conseiller Nicolas Dupont, de Mmes Isabelle Darioli et Katia Mayencourt, de MM Xavier Chappot, organe de révision, et Gabriel Forré.

Il donne connaissance de faits importants pour le Conseil communal, à savoir :

- Le maintien de l'encouragement à la jeunesse à participer à des jobs d'été dans différents services communaux,
- La prochaine inauguration de la fresque de l'école baptisée « l'Harmonie »
- Le fait que Saxon ait été rayée de la funeste liste des communes dépassant le 20% de résidences secondaires mentionnées dans l'ordonnance fédérale,
- L'avancement des travaux de construction du Complexe des Sources,
- Les collaborations réjouissantes avec les communes voisines concernant les Directions des écoles, l'AP2R et la curatelle intercommunale,
- La collaboration moins réjouissante en ce qui concerne la Police Intercommunale suite à décision de la Commune de Leytron de quitter la structure pour des motifs surprenants et aux démissions de quelques agents de police,
- La prochaine homologation par le Conseil d'Etat du Plan de zones et du nouveau Règlement Communal des Constructions dont la procédure a débuté en 2007,
- La prochaine reconnaissance de notre Commune comme « Cité de l'Energie » sous l'égide de MM les conseillers Stéphane Moix et Alain Hugo,
- L'avancement du dossier lié au projet de centrale de chauffage à distance en collaboration avec Nestlé Waters Suisse SA et Alpwater,
- La pose par le Canton d'un nouveau tapis bitumineux sur le tronçon de route la Luy/les Peutix.

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole de l'Assemblée Primaire du 30 janvier 2013
2. Lecture des comptes 2012
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes communaux 2012
5. Décharge aux organes responsables
6. Vente du Télé-réseau
7. Divers

### **1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 30 JANVIER 2013**

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

## **2. LECTURE DES COMPTES 2012**

Le Président passe la parole à M. le Vice-Président Roth pour faire un large tour d'horizon des comptes 2012.

Le Vice-Président rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 2'262'942.38
- les comptes de fonctionnement des Services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 781'662.70
- les investissements nets des comptes ordinaires (Fr. 4'611'280.95) et des Services autofinancés (Fr. 296'603.15)
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier (Fr. 141'600.00) et administratif (Fr. 2'120'999.95)
- les amortissements des biens faisant partie des Services autofinancés (Fr. 781'662.70)

Il apporte quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et les investissements importants réalisés en cours d'année, tout en relevant que la dette par habitant s'élevant à Fr. 3'443.00 (y compris les comptes autofinancés) correspond à un endettement mesuré. Il profite de remercier les collaborateurs des différents services communaux.

## **3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

Avant de lui passer la parole pour la dernière fois en qualité d'organe de révision, le Président tient à remercier tout particulièrement M. Eric Woirin qui a fonctionné comme réviseur des comptes de la Commune durant 34 ans.

M. Woirin remercie le Conseil communal, les membres des Assemblées Primaires et le personnel administratif communal de la confiance témoignée durant toutes ces années. Il précise que les comptes ont été révisés en collaboration avec Mme Sophie Abbet de la Fiduciaire Dini & Chappot.

Il donne lecture du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2012 et recommande de les approuver.

## **4. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2012**

Aucune question n'étant posée, les comptes communaux sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée.

## **5. DECHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES**

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée donne décharge aux organes responsables.

## **6. VENTE DU TELERESEAU**

Le Président donne les raisons qui ont motivé l'ancien et le nouveau Conseil communal à proposer à l'Assemblée Primaire la vente du Télé réseau à la société SEIC-TELEDIS :

- depuis 1979, date de la création du télé-réseau communal, l'évolution technologique est devenue si importante que le Conseil ne maîtrise plus du tout l'aspect technique des installations,
- au fil des années, des contrats de collaboration ont été signés avec SEIC-TELEDIS, notamment en ce qui concerne la gestion des programmes radio et TV, la maintenance du télé-réseau, le droit de passage de la fibre optique, l'introduction de la TV numérique,
- la Commune de Saxon devrait investir sur plusieurs années des montants importants (environ Fr. 200.00/prise pour 1500 prises = Fr. 350'000.00/an) pour maintenir ses installations à un niveau acceptable, malgré les Fr. 1.5 déjà investis de 2005 à 2012,
- la Commune devrait investir, en plus de ces montants, environ Fr. 2.25 millions (Fr. 1'500.00/prise pour 1'500 prises) pour le raccordement des bâtiments privés au réseau de fibre optique,
- par l'intermédiaire de notre ancien Vice-Président, M. Dominique Pedroni représentant de notre Commune au sein du Conseil d'Administration de SEIC-TELEDIS, des contacts ont été pris avec les représentants de cette société. Cette dernière nous a fait une offre de rachat du télé-réseau aux mêmes conditions que celles consenties aux communes de Leytron et de Nendaz, soit environ Fr. 1'300.00/prise,
- lors de l'établissement du budget 2011, il avait été envisagé d'augmenter le prix de l'abonnement annuel du télé-réseau. Cette hausse n'a pas été appliquée en raison d'une réduction massive des investissements,
- dans l'hypothèse du maintien de la gestion du réseau par la Commune, une augmentation du prix de l'abonnement d'environ Fr. 9.00/mois (le prix actuel étant de Fr. 16.50/mois) sera inévitable à l'avenir si la Commune entend maintenir un niveau technique de ses installations suffisamment performant,
- les abonnés ont la possibilité de réduire les effets de cette augmentation en souscrivant aux offres Netpack/Netbox de SEIC-TELEDIS,
- en cas de vente du télé-réseau à SEIC-TELEDIS et de l'installation par celle-ci de la fibre optique sur tout le territoire, la Commune pourrait profiter des fouilles pour développer son projet de chauffage à distance (réseau gaz et géothermie), compte tenu des partenariats qu'elle entretient avec cette société (panneaux photovoltaïques sur les toits de plusieurs bâtiments, parc éolien du Grand Chavalard, centrale de chauffage à distance, etc.)

Le Président commente :

- les différences entre les tarifs proposés par la Commune et par SEIC-TELEDIS,
- la procédure de facturation de l'abonnement au télé-réseau en 2013 (6 premiers mois par la Commune et les 6 derniers mois par SEIC-TELEDIS, au même tarif que la Commune)

Pour les taxes internet, les tarifs seront légèrement augmentés par SEIC-TELEDIS à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Répondant à une question de **Mme Marie Blanche Balet** concernant le risque de faire supporter l'augmentation des prix aux personnes intéressées uniquement à la télévision, le Président rappelle que l'EPAC dispense gratuitement des cours d'initiation à internet aux personnes domiciliées. De toute façon, tôt au tard, la Commune n'aura pas d'autres choix que

d'augmenter le prix de l'abonnement du télé-réseau afin de maintenir les équipements à niveau, faute de quoi, les abonnés risquent de se tourner vers la concurrence, entraînant ainsi la fin de notre télé-réseau.

Suite à une demande de précision de **Mme Nadine Wastraete**, le Président confirme que la reprise du réseau câblé ne concerne que la plaine, étant donné que le télé-réseau n'a pas été installé dans les Mayens.

Il rajoute que dans le cadre des négociations menées avec SEIC-TELEDIS, il a été convenu de conserver la chaîne locale Télésaxon. Il profite de rappeler à ses représentants présents dans la salle de bien vouloir confirmer rapidement leurs souhaits avant la signature de toute convention avec SEIC-TELEDIS.

En réponse à une question de **M. André Bollin**, le Président fait savoir le N° de téléphone de l'abonné qui souhaite profiter des offres de SEIC-TELEDIS est conservé. Cette dernière s'occupe de toutes les formalités de transfert d'abonnement.

Sur la base de ces éléments, le Conseil communal estime que la Commune n'a plus les moyens techniques, ni financiers pour maintenir son Télé-réseau à un niveau suffisamment performant, raison pour laquelle il propose à l'Assemblée Primaire de vendre l'ensemble des installations à SEIC-TELEDIS pour le prix de Fr. 2 millions.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée.

## **7. DIVERS**

Le Président donne connaissance des préoccupations actuelles du Conseil :

- le traitement des oppositions au parc éolien du Grand Chavalard et les futures recettes (env. Fr. 350'000.00/an) résultant de la production d'énergie par les éoliennes,
- la mise en place de parois antibruit le long de l'autoroute et des voies CFF,
- l'éventuelle augmentation de l'impôt sur le culte selon la décision qui sera rendue par le Tribunal Fédéral dans le cadre du litige opposant la Commune à la Paroisse catholique,
- la construction du CO Fully-Saxon qui est actuellement bloquée suite au dépôt de recours liés aux marchés publics,
- les négociations menées avec le Canton dans le cadre de la politique des transports (rive droite/rive gauche) notamment pour les élèves qui fréquenteront le CO Fully-Saxon,
- le schéma d'un District de Martigny à la pointe des recherches en matière d'énergies renouvelables,
- la réouverture de l'Auberge de la Pleyeux actuellement fermée,
- le remplacement de l'éclairage public par des leds,
- l'installation d'une centrifugeuse à la STEP.

Répondant à une question de **M. Jérôme Veuthey**, le Président précise que l'amortissement de l'éolienne « Adonis » est prévu sur 10 ans, mais qu'il n'est pas en mesure de lui communiquer les coûts d'entretien de cette machine qui est toujours en phase d'essai. Il fait savoir que les communes de Charrat et de Saxon se partageront un montant de redevances d'env. Fr. 140'000.00 par an et par machine.

M. le conseiller Hugo prend en compte la remarque de **Mme Ana Burnier** concernant la plantation de fleurs par la Commune de chaque côté de l'escalier principal. Il fait savoir que la Commune a pris en considération la demande d'amélioration de l'éclairage des allées conduisant au Casino et qu'une main courante sera prochainement installée le long de l'escalier principal. Le Président rajoute que l'exploitant, qui ne paie pas encore de location, pourrait lui-même mettre en place ces fleurs.

A la suite d'une question de **Mme Nadine Wastræte** concernant l'état de la route Saxon-La Luy, le Président rapporte sur l'entretien qu'il a eu ce jour même avec le chef du Service des routes et des cours d'eau, M. Gilles Genoud. Il a profité de lui demander d'intervenir pour boucher les trous et pour corriger les différents affaissements de cette route, notamment vers le tunnel du Tiède.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h00.

Il souhaite aux membres présents d'agréables vacances estivales et les invite, à partager le verre de l'amitié.

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley